



SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR 2024-2026



Christian Coail
Président du Département
des Côtes d'Armor

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Notre société doit s'améliorer dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est une litote que d'énoncer ce constat.

Les progrès importants qu'il nous reste à faire dans le monde physique ne doivent pas occulter les efforts nécessaires dans le monde numérique. Il est important que l'on soit plus réactif dans le monde dématérialisé qu'on ne l'a été dans le monde physique. Le tournant numérique amorcé par notre société, et son ampleur, nous conduit à nous emparer consciencieusement de la problématique de l'inclusion numérique.

Il en va du respect du principe d'égalité qui est au cœur de notre devise républicaine et à la base du service public. C'est la qualité de vie de millions de citoyennes et de citoyens qui est en jeu.

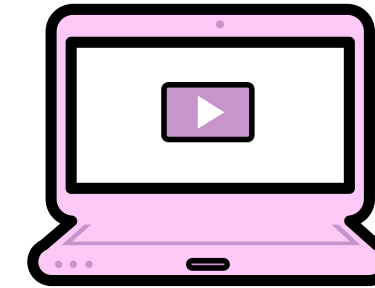
C'est pourquoi le Département a engagé un travail important qui se traduit par ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique répertoriant toutes nos actions en la matière.

SOMMAIRE

Contexte	4
Un plan d'action sur 3 ans	6
AXE 1 La personne en situation de handicap au cœur de la politique d'accessibilité numérique	8
Mettre en œuvre une gouvernance de l'accessibilité numérique	9
S'appuyer sur des expertes et experts en accessibilité numérique	10
Sensibiliser et développer les compétences internes	10
Prendre en compte l'avis des usagers	10
AXE 2 Une démarche d'amélioration continue	11
Évaluer par l'audit puis mettre en conformité	12
Suivre les synthèses des audits et les résultats obtenus	13
Intégrer l'accessibilité dans la gestion des projets	14
Plans d'actions annuels et bilans	16
Bilan des travaux préparatoires en 2023	17
Plan d'actions 2024	18
Plan d'actions 2025	20

CONTEXTE

Le Département œuvre pour offrir à toutes les Costarmoricaines et tous les Costarmoricains un territoire solidaire, attractif et épanouissant. Aujourd'hui, il s'investit pleinement à l'amélioration de l'accessibilité de ses supports et outils numériques.



Les solidarités, une mission essentielle

Sur le sujet du handicap et de l'autonomie, quelques chiffres représentent le Département et ses actions :

8 500

bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Attribuée sous conditions aux plus de 60 ans en perte d'autonomie, elle participe à la prise en charge des coûts liés au maintien à domicile. Elle permet également de financer l'accueil en établissement.

110

accueillants familiaux agréés par le Département

Ces derniers hébergent à leur domicile plus de 200 personnes âgées ou handicapées qui ne sont pas suffisamment autonomes pour vivre seules, leur offrant ainsi une alternative familiale au placement en établissement.

3 000

adultes en situation de handicap accompagnés

À travers la Prestation de Compensation du Handicap ou d'autres dispositifs tels que l'aide aux services ménagers, l'accueil familial ou la « Réponse accompagnée pour tous » (via la MDPH), le Département facilite la vie quotidienne et l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

C'est l'interlocuteur unique pour toute demande portant sur le handicap : prestations de compensation, projets d'accompagnement... Elle traite chaque année plus de 37 000 demandes.

Le Département c'est également :

Le financement et l'autorisation des établissements d'accueil

Soit plus de 10 000 hébergements.

Le transport scolaire des élèves en situation de handicap

Soit 600 jeunes concernés.

L'accessibilité numérique, un enjeu majeur

L'accessibilité numérique est **un ensemble de règles et de bonnes pratiques** qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux des supports digitaux.

Elle permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont **accessibles aux personnes en situation de handicap**.

Un site accessible permet par exemple de :

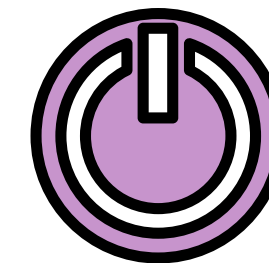
- ✓ **Personnaliser son affichage** via le système d'exploitation et/ou le navigateur (agrandissement ou rétrécissement des caractères, changement de la typographie, modification des couleurs, arrêt des animations, etc.).
- ✓ **Naviguer à l'aide de technologies d'assistance** comme une synthèse vocale ou une plage braille.
- ✓ **Naviguer sans utiliser la souris**, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile.
- ✓ **Consulter les vidéos et les contenus audio** à l'aide de sous-titres et/ou de transcriptions.

Ainsi, conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, et face **aux enjeux que représente le numérique**, le Département des Côtes d'Armor s'engage désormais à rendre plus accessibles ses sites web (internet, intranet et extranet), ses applications mobiles et ses progiciels ainsi que les dispositifs matériels et logiciels disponibles dans les lieux d'accueil du public.

À cette fin, il met en œuvre une stratégie d'amélioration de l'accessibilité numérique présentée dans ce **schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2024-2026** et détaillée dans son premier plan d'action 2024.

UN PLAN D'ACTION SUR 3 ANS

À travers un plan d'action pluriannuel, le Département s'investit dans la durée pour rendre plus accessibles ses supports numériques



Premières actions pour évaluer l'accessibilité numérique

Dès 2020, Le Département des Côtes d'Armor entreprend l'évaluation de ses supports digitaux. Plusieurs démarches ont par exemple été menées :

- ✓ Ajout d'exigences et de demandes relatives à la conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) dans les marchés publics pour les sites internet et demande de livraison de déclarations d'accessibilité pré-remplies.
- ✓ En 2020, un audit de conformité RGAA du site internet www.cotesdarmor.fr évaluait le site internet comme partiellement conforme (50% de critères respectés) et une déclaration d'accessibilité a été publiée.
- ✓ En 2021, un audit de conformité RGAA du site internet du site internet mdja.cotesdarmor.fr évaluait le site internet comme partiellement conforme (56,6% de critères respectés) et une déclaration d'accessibilité a été publiée.
- ✓ En 2022, le Département s'adjoit les services d'experts pour une amélioration de l'accessibilité numérique dans le cadre de son schéma pluriannuel 2024-2026.

Des travaux préparatoires en 2023

L'année 2023 a été consacrée aux travaux préparatoires du schéma pluriannuel d'accessibilité.

Les plans d'actions de 2024 à 2026 se déploient autour de quatre actions majeures :

- ✓ Mise en place d'un groupe de travail pour permettre un pilotage de l'accessibilité numérique par la Direction des Services Numériques (DSN) en appui avec la Direction de la Communication (DIRCOM).
- ✓ Lancement d'un marché public pour un appui d'expertes et experts en accessibilité numérique.
- ✓ Des audits, des travaux correctifs et des contre-audits, menés sur deux sites internet de référence du Département, ont permis de corriger le socle technique commun DRUPAL (système de gestion de contenus WEB) du Département. Voir plus de détail dans les plans d'action.
- ✓ Rédaction d'un nouveau marché d'accompagnement et de développement DRUPAL (système de gestion de contenus WEB). Ce marché, dont l'attribution a été prononcée début 2024, intègre des exigences d'accessibilité numérique.

Des engagements forts à partir de 2024

À compter de 2024, le Département des Côtes d'Armor s'engage dans une démarche visant à évaluer et respecter le RGAA conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

L'objectif est d'assurer autant que possible la prise en compte des règles d'accessibilité numérique dans la conception et le développement des supports et services digitaux par les équipes et les partenaires du Département.

Dans cette optique, le Département a établi un schéma pluriannuel et un plan d'action pour répondre aux exigences du RGAA.

Ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'informer le public des objectifs du Département pour rendre accessibles ses sites internet et applications externes et internes.

Les 2 principaux objectifs sur ce plan triennal sont :

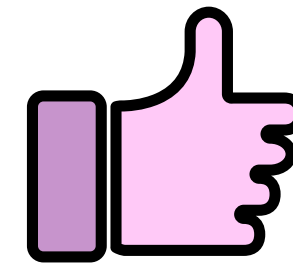
- ✓ **Mettre en œuvre une politique d'accessibilité numérique** positionnant la personne en situation de handicap au cœur de la démarche :
 - Mettre en œuvre une gouvernance de l'accessibilité numérique
 - Sensibiliser et développer les compétences internes
- ✓ **Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue** de la conformité des services et des contenus numériques mis à disposition par le Département :
 - Évaluer par l'audit puis mettre en conformité
 - Intégrer l'accessibilité dans la gestion des projets



AXE 1

LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Si l'objectif est d'améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble des services, le Département fait le choix clair de concentrer ses actions sur les sites et services à destination du public, et plus particulièrement celui en situation de handicap.



Mettre en œuvre une gouvernance de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique par le Département des Côtes d'Armor doit, à terme, être pilotée par une instance dédiée « accessibilité numérique ».

Pilotage de l'accessibilité numérique

La mise en œuvre de ce présent schéma pluriannuel et des plans d'action est actuellement pilotée par la Direction des Services Numériques (DSN) avec l'appui de la Direction de la Communication (DIRCOM) et sera à terme gérée par l'instance « Accessibilité Numérique » dès que celle-ci sera mise en place conformément au plan d'action 2024. Cette instance assurera donc la gouvernance de l'accessibilité numérique du Département des Côtes d'Armor. Elle intégrera à la fois des élus et des agents des directions concernées par cette thématique.

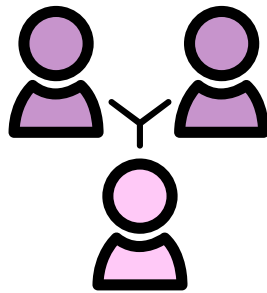
Des enjeux et actions pour l'ensemble des équipes du Département

Au-delà de l'entité « accessibilité numérique » plusieurs services sont identifiés au sein du Département pour appuyer la prise en compte de l'accessibilité numérique. Ces services produisent et participent à la diffusion de services et supports numériques :

- Direction de la Communication (DIRCOM),
- Direction des Services Numériques (DSN),
- Direction Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)
- Etc.

S'appuyer sur des expertes et experts en accessibilité numérique

Le Département des Côtes d'Armor s'appuie sur des experts et expertes externes pour évaluer et améliorer l'accessibilité des sites et applications numériques.



Intervenant dans le cadre d'un marché public de conseil et d'expertise en accessibilité numérique attribué depuis 2023, ces expertes et experts accompagnent le Département et ses équipes notamment sur les actions :

- De sensibilisation et de formation à l'accessibilité numérique et à la prise en compte du handicap ;
- D'audits d'accessibilité numérique et d'accompagnement aux mesures correctives ;
- D'accompagnement pour la prise en compte de l'accessibilité lors de la conception et du développement de nouveaux sites et de nouvelles applications (ou de refontes).

Le Département des Côtes d'Armor est également accompagné par ces expertes et experts pour l'élaboration et la mise à jour de ce présent schéma pluriannuel et du plan d'action triennal.



Prendre en compte l'avis des usagers

À travers différents dispositifs, le Département entend prendre en compte l'avis de l'ensemble des usagers de ses différents services numériques.



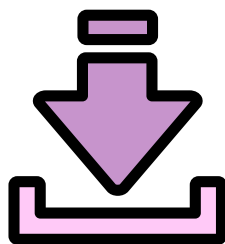
Ainsi, le Département prévoit :

- De mettre en place des comités usagers afin de prendre en compte les retours et mieux comprendre les attentes des usagers ;
- De mettre en place des moyens de contact afin de collecter les éventuelles difficultés et points de blocage qui peuvent être rencontrés ;
- De mettre à disposition un canal de demande de documents PDF/bureautiques dans un format accessible.

AXE 2

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

En s'appuyant sur l'audit de ses différents services numériques, le Conseil départemental entend mettre aux normes l'existant et intégrer les nouvelles exigences d'accessibilité à tous ses nouveaux projets.



Évaluer par l’audit puis mettre en conformité

Un état des lieux des sites et applications du Département permettra l’évaluation des niveaux de conformité et leur amélioration, avec une priorité sur les actions ayant un fort impact pour les usagers.

Dans un premier temps, en 2023, la priorité a été mise sur l’audit de sites représentatifs (exposition, trafic internet, charte graphique...) du patrimoine des sites internet départementaux.

Un audit du socle technique commun des sites du Département a permis une mise en conformité globale, préambule au déploiement plus significatif d’audits complémentaires.

Ce premier état des lieux du socle commun a servi de base de travail pour prioriser les actions correctives afin d’atteindre une meilleure accessibilité et une conformité au RGAA, dans le cadre des plans d’action à venir.

Le travail préparatoire, en 2023, s’est donc concentré sur l’audit (et contre-audit) des sites **www.cotesdarmor.fr** et **archives.cotesdarmor.fr**

À partir de 2024 :

- Des audits seront réalisés pour permettre l’évaluation et l’amélioration de l’accessibilité des contenus et participer aux actions de formation prévues pour les contributeurs et contributrices.
- L’ensemble des nouveaux sites construits sur la base de l’usine à sites (socle commun) du Département profiteront des améliorations techniques et graphiques apportées lors des travaux préparatoires menés en 2023.

Suivre les synthèses des audits et les résultats obtenus

Un état des lieux complet informera le public des différents travaux réalisés ou en cours de réalisation.

Sites et applications ouverts au public	Niveau de conformité	Commentaires
cotesdarmor.fr	63,2%	Un audit a été mené en novembre 2020 et permit la publication d’une déclaration d’accessibilité. En 2023, un nouvel audit a été mené pour permettre d’identifier l’ensemble des corrections techniques et graphiques. Les actions correctives ont été menées dans le cadre du travail préparatoire au présent schéma. Un contre-audit a été mené début 2024 et permis la mise à jour de la déclaration d’accessibilité. Les corrections apportées sur ce site profiteront aux sites actuels et à venir qui reposent sur le socle commun.
archives.cotesdarmor.fr	72,1%	En 2024, un audit a été mené pour permettre d’identifier l’ensemble des corrections techniques et graphiques. Les actions correctives ont été menées dans le cadre du travail préparatoire au présent schéma et a permis la publication de la déclaration d’accessibilité. Les corrections apportées sur ce site profiteront aux sites actuels et à venir qui reposent sur le socle commun.
sup.cotesdarmor.fr	-	Ce site a profité des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
mdph.cotesdarmor.fr	-	Prise en compte de l’accessibilité prévue lors de la refonte à venir (2024). Ce futur site profitera des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Un audit sera mené et une déclaration d’accessibilité publiée en fin de projet.
larochejagu.cotesdarmor.fr ou larochejagu.fr	-	Ce site a profité des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
villarohannech.cotesdarmor.fr	-	Ce site a profité des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
chateauduguildo.cotesdarmor.fr ou chateauduguildo.fr	-	Ce site a profité des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
mdja.cotesdarmor.fr	56,6%	Un audit de conformité a été mené en mars 2021. Ce site a profité des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Un nouvel audit est prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
Billetterie en ligne billetterie.larochejagu.fr	-	Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
infeaux22.cotesdarmor.fr	-	Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
inforoutes22.cotesdarmor.fr	-	Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
genearmor.cotesdarmor.fr	-	Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.
sallevirtuelle.cotesdarmor.fr	-	Audit prévu dans les plans d’action 2024 à 2026.

Sites et applications à destination des agents du Département

À ce jour, le schéma pluriannuel ne couvre pas le périmètre des applications et services numériques à destination des agentes et agents, excepté l'intranet qui repose sur le socle commun.

Sites et applications à destination des agents	Niveau de conformité	Commentaires
Site intranet	-	Ce site profitera des corrections menées en 2023 sur le socle commun. Audit prévu dans les plans d'action 2024 à 2026.

Des outils complémentaires sont déployés à destination des agents en situation de handicap.

Intégrer l'accessibilité dans la gestion des projets

L'accessibilité et la conformité au RGAA seront intégrés à l'ensemble des nouveaux services numériques, dans les procédures de marchés publics et dans les développements internes.

Intégrer des exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent participer à l'évaluation de la qualité des offres commerciales et à la sélection des prestataires fournissant des contenus, des applications et des prestations de conception/développement numérique pour le Département des Côtes d'Armor.

En 2023 et depuis plusieurs années, les exigences d'accessibilité sont systématiquement intégrées dans les marchés publiés par la DSN qui concernent des services numériques exposés à l'usager (sites internet et portails).

Le Département souhaite intégrer, dès 2024, de manière systématique et plus largement les exigences d'accessibilité numérique dans ses achats pour la conception et la production de l'ensemble des contenus numériques.

Prendre en compte en amont l'accessibilité dans les nouveaux projets

À compter de la publication de ce schéma pluriannuel d'accessibilité, le Département des Côtes d'Armor souhaite prendre en compte l'accessibilité numérique et la conformité RGAA sur l'ensemble des nouveaux services numériques ou des services mis à jour.

Projets conçus ou développés en externe (prestation de service)

Le Département prévoit d'intégrer des exigences d'accessibilité dans les procédures de marché.

Le Département s'appuie également sur des experts externes pour accompagner les équipes et les projets, contrôler et valider l'accessibilité.



Projets conçus ou développés en interne

Grâce aux actions d'audits et d'amélioration menées en 2023 sur le socle commun, l'ensemble des sites existants et à venir construits sur l'usine à sites pourront disposer d'un bon niveau d'accessibilité technique et graphique.

C'est notamment le cas du futur site mdph.cotesdarmor.fr inscrit dans le cadre du plan d'action 2024.

Des actions de formation permettront d'assurer une montée en compétence des équipes du Département pour garantir la prise en compte et l'évaluation de l'accessibilité numérique dans les projets.

Contrôler la prise en compte de l'accessibilité

En complément des audits menés pour la réalisation de l'état des lieux, lors de la mise en ligne initiale ou d'une refonte, chaque site ou application fait l'objet d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces contrôles sont effectués par des expertes et experts externes dans le cadre du marché public mentionné précédemment.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette effectuées en interne par les équipes du Département.



PLANS D' ACTIONS ANNUELS ET BILANS

DURANT LA PÉRIODE 2024-2026, LE SCHÉMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE S'ACCOMPAGNERA DE PLANS D' ACTIONS ET DE BILANS ANNUELS MIS À DISPOSITION DES USAGERS.



Bilan des travaux préparatoires en 2023

L'année 2023 a été consacrée aux travaux préparatoires du présent schéma pluriannuel d'accessibilité.

S'appuyer sur des experts en accessibilité numérique

Afin de démarrer les travaux d'évaluation et de formation à l'accessibilité numérique, le Département des Côtes d'Armor a mis en place, début 2023, un marché d'audit, d'accompagnement et de formation à l'accessibilité numérique d'une durée de 4 ans.

Évaluer et corriger l'accessibilité du socle commun des sites internet dans l'intérêt de l'utilisateur

Afin d'optimiser et prioriser la prise en compte de l'accessibilité dès début 2023, le Département des Côtes d'Armor a réalisé les audits de deux sites majeurs :

- ✓ cotesdarmor.fr
- ✓ archives.cotesdarmor.fr

À la suite de cet audit, un ensemble de correctifs techniques a été identifié. Leur déploiement est intervenu la même année, et a permis une amélioration significative de l'accessibilité de l'ensemble des sites reposant sur le socle commun :

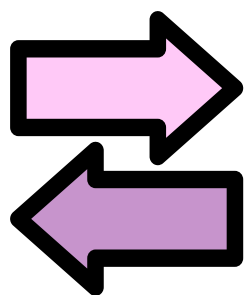
- ✓ mdja.cotesdarmor.fr
- ✓ larochejagu.fr
- ✓ sup.cotesdarmor.fr
- ✓ chateauduguildo.fr

Les corrections apportées sur le socle commun DRUPAL ont privilégié les impacts utilisateurs sans se focaliser sur le taux de conformité global.

Intégrer l'accessibilité dans le futur marché d'accompagnement / Développement Drupal

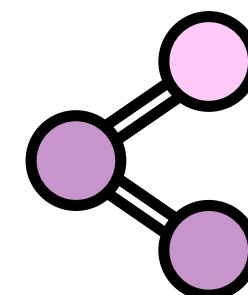
En 2023, le Département a travaillé sur la rédaction d'un nouveau marché d'accompagnement et de développement Drupal.

Ce marché, dont l'attribution a été prononcée début 2024 intègre des exigences d'accessibilité numérique.



Bilan des travaux 2024

En 2024, le schéma pluriannuel d'accessibilité a été adopté à l'unanimité le 24 juin et des actions ont été réalisées autour de deux axes.



AXE 1 - La personne en situation de handicap au cœur de la politique d'accessibilité numérique

Action 1

Mettre en œuvre une gouvernance de l'accessibilité numérique

La nouvelle instance "Accessibilité numérique" a été mise en place et s'est réunie fin 2024 pour faire le bilan des actions 2024 et validé le plan d'action 2025.

Ce comité de pilotage est composé de la vice-présidente déléguée à l'Autonomie et du vice-président délégué aux Finances, au Numérique et aux contrats de territoire, de représentants la DSN (Direction des Services Numériques), la DIRCOM (Direction de la Communication) et la DPAPH (Direction Personnes Adultes et Personnes Handicapées).

L'adresse HYPERLINK « <mailto:accessibilite.numerique@cotesdarmor.fr> » **accessibilite.numerique@cotesdarmor.fr** a été mise en place afin que toute personne rencontrant un problème, une difficulté ou un point de blocage d'accessibilité sur l'un des services numériques mis à disposition par le Département des Côtes d'Armor puisse le signaler.

Action 2

S'appuyer sur des expertes et des experts en accessibilité numérique

Le socle commun DRUPAL des sites internet du Département a été amélioré pour améliorer son accessibilité. Pour ce travail, le Département s'est fait accompagner des sociétés Idéance, experte en accessibilité numérique et Linkweb, éditeur de notre socle commun.

Action 3

Sensibiliser et développer les compétences internes

Des designers/webmestres de la Direction de la Communication et les équipes de conception et développement Web ont été formés à l'accessibilité numérique par la société Idéance.

Action 4

Prendre en compte l'avis des usagers

Le Département travaille sur la prise en compte de l'avis de l'ensemble des usagers de ses différents services numériques.

Action 1

Évaluer par l'audit puis mettre en conformité

Le Département des Côtes d'Armor a réalisé, en 2024, les audits puis la mise en conformité des sites suivants :

- cotesdarmor.fr
- archives.cotesdarmor.fr
- sup.cotesdarmor.fr
- larochejagu.fr
- mdja.cotesdarmor.fr

Action 2

Suivre les synthèses des audits et les résultats obtenus

Chaque audit réalisé a fait l'objet d'une restitution et de corrections.

Action 3

Prendre en compte l'accessibilité sur un premier projet de refonte : mdph.cotesdarmor.fr

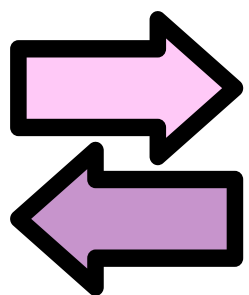
Le site de la MDPH a été refait avec comme objectif de répondre au mieux en termes d'accessibilité et de conformité RGAA.

Le nouveau site a été mis en ligne le 17 septembre 2024 avec un taux de conformité global de 81,5 %

Action 4

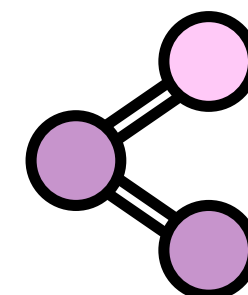
Intégrer l'accessibilité dans les procédures de marchés

Sur l'année 2024, pour les sites à destination des usagers, il est demandé aux éditeurs de fournir une attestation de niveau de conformité et un taux global de conformité attendu est de 50%.



Plan d'actions 2025

En 2024, le schéma pluriannuel d'accessibilité a été adopté à l'unanimité le 24 juin et des actions ont été réalisées autour de deux axes.



AXE 1 - La personne en situation de handicap au cœur de la politique d'accessibilité numérique

Action 1

Mettre en œuvre une gouvernance de l'accessibilité numérique

L'instance "Accessibilité numérique" se réunira au dernier trimestre 2025 pour faire le bilan des actions 2025 et pour valider le plan d'actions 2026.

L'instance opérationnelle "accessibilité numérique" se réunira une fois par trimestre pour suivre le plan d'action 2025 et suivre l'actualité autour de l'accessibilité numérique.

Action 2

S'appuyer sur des expertes et des experts en accessibilité numérique

En 2025, le département identifie l'ensemble de ses portails web et des contributeurs à ces portails.

Des actions de formations vont être mises en place :

- un webinaire sur l'accessibilité numérique par la société Idéance,
- des formations pour les contributeurs web par la société Idéance,
- des formations à la production de documents accessibles pour mettre à jour les documents produits par le Département.

Action 3

Sensibiliser et développer les compétences internes

En 2025, le Département souhaite réaliser une première sensibilisation à l'accessibilité numérique par un webinaire ouvert à tous les agents.

Action 4

Prendre en compte l'avis des usagers

Le Département travaille sur la prise en compte de l'avis de l'ensemble des usagers de ses différents services numériques.

Action 1

Évaluer par l'audit puis mettre en conformité

Le Département des Côtes d'Armor réalisera, en 2025, les audits puis la mise en conformité des sites suivants :

- chateauduguido.fr
- le site intranet

Si des priorisations correctives doivent être faites, elles le seront en s'appuyant sur les impacts utilisateurs plutôt que sur les taux de conformité.

Action 2

Suivre les synthèses des audits et les résultats obtenus

Pour les nouveaux projets, en 2025, le Département poursuit la demande d'attestation de conformité mais avec un taux global de 70%.

Pour les sites existants, la mention "Accessibilité non conforme" sera ajoutée avec un lien vers une page expliquant que le site n'a pas encore été audité et une présentation du SPA du Département.

Enfin, les éditeurs travaillant avec le Département devront transmettre leur plan d'actions pour la mise en conformité de leurs sites.

